**REGLEMENTATION GENERALE**

* Tous les pêcheurs doivent être en possession de leur carte 2024
* L’inscription est de 15 euros par équipe, pas de remboursement en cas de désistement
* Une canne par pêcheur avec un seul hameçon, moulinet autorisé, bourriche obligatoire.
* Tout autre poisson que les poissons chats devra être remis à l’eau.
* Ce règlement devra être lu et approuvé par tous les participants
* L’AAPPMA de Commentry se réserve le droit d’annuler le concours pour des raisons de sécurité ou un manque de participants

**ORGANISATION**

* Le concours se déroulera aux Etangs de Pourcheroux à Commentry
* Deux secteurs de pêche : Secteur 1 étang de la réserve, Secteur 2 étang de l’Amazeron
* Le tirage au sort du secteur et des places se feront dans l’ordre des inscriptions.

7h15 : tirage des postes et installation

9h00 : début du concours

11h30 :12h30 : arrêt pécheur

12h30 :13h30 : arrêt pêcheur 2

16h00 fin du concours

17h00 : classement

**CLASSEMENT**

* Le classement général se fera au poids des prises de chaque équipe et selon le classement du secteur.

Premier secteur un contre premier du secteur 2 ………………

* En cas d’égalité, un tirage au sort sera réalisé entre les exæquos.